



# Infos N° 77

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 27 septembre 2007

La rentrée 2007 est pleine d'annonces qui concernent directement l'enseignement professionnel : suppression massive de postes dans l'Education Nationale, budget 2008 au rabais, réforme des statuts de la fonction publique, loi sur l'immigration, franchises médicales, etc. avec en perspective une année 2007 sans augmentation de salaires et une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, le SNUEP et la FSU appellent les PLP et les CPE à réagir (p. 1), et à s'associer aux actions locales et nationales (p.2). Les annonces du ministre de l'Education Nationale fusent tout azimut, notamment sur le collège unique (cf. réaction de la FSU en p.3).

Vous retrouverez également dans cette lettre, en pages 3 et 4, les dernières informations parues concernant les PLP et les CPE : changement des heures de sortie lors d'un arrêt maladie, préparation au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé, procédures d'inscription aux concours 2008, candidatures pour l'AEFE.

## Communiqué des fédérations de l'éducation

Les Fédérations de l'Education FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education\* se sont réunies le 12 septembre. Elles confirment leur analyse de la politique menée en matière d'éducation et de ses conséquences tant pour le service public d'éducation et la réussite de tous les jeunes que pour ses personnels (emploi, précarité, salaires, conditions de travail, ...).

Elles considèrent comme primordial de construire sur la durée une campagne d'opinion avec les fédérations de parents, les syndicats lycéens et étudiants, les associations complémentaires et mouvement pédagogiques ; c'est dans cet esprit qu'elles participeront à la prochaine réunion commune de ce groupe.

S'agissant de leur responsabilité propre elles appellent leurs organisations locales à se réunir dès maintenant pour engager une campagne d'explication et de mobilisation en direction des personnels visant à construire une action à caractère national et à débattre avec eux des modalités. Elles les appellent à faire remonter les informations et la teneur de ces débats et se retrouveront régulièrement au niveau national pour faire le point et préciser les initiatives qu'elles prendront.

Elles décident d'ores et déjà de travailler à une semaine d'actions au moment du vote du budget.

\* la FNEC-FP-FO qui a participé à la réunion a consulté son bureau et donné sa réponse le 13/09 sur ce texte

## Motion action présentée au Conseil National du SNUEP FSU

Paris, le 20 septembre 2007

Le conseil national du SNUEP FSU réuni le 20 septembre 2007 a pris connaissance des réformes néfastes annoncées par le nouveau gouvernement :

- une attaque en règle contre toute la fonction publique
- une saignée des effectifs par le non-remplacement des départs à la retraite
- une action directe contre le statut des fonctionnaires avec l'annonce d'un contrat de droit privé
- des franchises médicales qui vident de leur contenu le système de Sécurité Social par répartition
- une politique ségrégative envers les jeunes sans-papiers (et leurs parents) aboutissant à la déportation de familles entières

Face à ces attaques, le SNUEP FSU appelle les personnels à ENTRER EN RESISTANCE et à développer la solidarité des luttes dans le secteur de l'éducation, dans les actions interprofessionnelles.



Toute l'info sur [www.snuép.com](http://www.snuép.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuépnat@snuép.com](mailto:snuépnat@snuép.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°77 Page 1

## Les jeunes majeurs étrangers en danger

Il est inhumain que des gens se jettent par la fenêtre par peur d'être expulsés !

Il est inhumain que des parents ou des enfants soient mis en centre de rétention et expulsés. Non content d'empêcher les regroupements familiaux, ce gouvernement casse des familles existantes en violation des lois élémentaires d'humanité prônées par notre constitution ou nos institutions internationales.

Il est inhumain qu'une jeune mère de 34 ans, ait été expulsée de force vers Pékin (jeudi 21 septembre à Roissy) après avoir passé 10 jours en rétention, sans linge de rechange ni contact avec ses proches, laissant derrière elle deux petits enfants de 4 ans et 1 an et demi. Elle a été interpellée dans le restaurant où elle travaillait.

Il est inhumain que chaque jour dans nos classes on se demande si nos élèves ne sont pas absents pour cause de mise en centre de rétention.

Le Réseau Education Sans Frontières est souvent impuissant car averti parfois trop tard pour intervenir efficacement.

Ses seules armes de résistance sont la solidarité et l'organisation. RESF n'a pas de moyens financiers mais est animé par la foi en l'humanité et la justice de ses militants.

Pour anticiper sur ces situations dramatiques, il faut avec les intéressés savoir comment se comporter, avoir les dossiers contenant les photocopies des documents nécessaires prêts à être utilisés, pouvoir réagir rapidement pour développer les réactions de solidarité.

Parlez-en avec vos collègues et particulièrement les CPE.

**Contactez Réseau Education Sans Frontières** qui vous informera des personnes pouvant vous aider dans le travail de suivi humain et juridique : <http://www.educationsansfrontieres.org>  
**Contactez votre section académique**

## Contre les franchises médicales, pour l'accès aux soins pour tous, MOBILISONS NOUS LE 29 SEPTEMBRE !



Nicolas Sarkozy a annoncé la création de franchises médicales au prétexte de financer les plans « cancer » et « Alzheimer ». Plus ça va, plus on fait payer les malades. Avec les franchises, les malades paient pour les malades. Les franchises, c'est la fin de la solidarité et la remise en cause des principes fondateurs de la Sécu. Le financement solidaire est une condition indispensable pour améliorer notre système de santé

PAS DE LOI SUR LES FRANCHISES  
SUPPRESSION DE TOUTES LES FRANCHISES  
LE 29 SEPTEMBRE, DANS TOUTE LA FRANCE,  
NOUS EN DISCUTERONS.

NOUS SOMMES TOUS PROPRIETAIRES DE LA SECU.  
ALORS, PENSONS SON AVENIR ENSEMBLE !

**Le SNUEP FSU appelle tous les syndiqués  
et sympathisants à participer  
aux mobilisations locales**



Toute l'info sur [www.snuep.com](http://www.snuep.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°77 Page 2

## Déclaration au CSE du 20 septembre 2007

Le Ministre DARCOS vient de remettre en cause le collège unique. Le SNUEP a toujours considéré que ce modèle actuel devait évoluer, sans pour autant remettre en cause le concept de collège pour tous. La situation des élèves en difficulté doit se traiter au sein même de l'École et non à l'extérieur. Une diversification est donc aujourd'hui indispensable en s'appuyant sur d'autres pratiques pédagogiques au niveau des disciplines. Le débat actuel confirme la pertinence des analyses du SNUEP. **Nous publions ci-dessous le communiqué intersyndical rédigé par les organisations membres du Conseil Supérieur de l'Éducation. S'il ne reprend pas l'ensemble de nos propositions, il a le mérite d'engager un nouveau débat.**

### Appel pour bâtir le collège pour tous

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé une disparition du collège unique afin d'en finir, explique-t-il, avec le « formatage » des élèves et de donner plus d'autonomie aux établissements pour s'adapter aux particularités des élèves. Il omet de préciser que le collège unique, c'est l'unicité de la nature des établissements et pas l'uniformité de ce que y est fait. Ce qui est en jeu, c'est la garantie d'un même droit à la scolarité obligatoire pour tous les élèves.

Le collège unique n'existe pas : entre les différentes options, les SEGPA, les classes « découverte professionnelle », les CHAM, les sections internationales ou sport études, etc, les différenciations en oeuvre aujourd'hui débouchent trop souvent sur la création de classes d'élites et de classes de relégation.

Par ailleurs les équipes pédagogiques ont pu parfois mettre en place des dispositifs permettant d'accompagner tous les élèves sur la voie de la réussite. Pour généraliser ces pratiques, souvent hélas mises à mal par les restrictions budgétaires, il faut accorder aux équipes les moyens de fonctionnement nécessaires avec des garanties dans la durée.

Avant le collège unique, instauré par la loi Haby de 1975, existaient trois types de collèges (CES, CEG et CET), puis trois filières séparées (classique, moderne, technique). S'agit-il de revenir à cette sélection précoce que le président de la République récuse par ailleurs ? Associée à la suppression de la carte scolaire, une telle évolution ne pourrait qu'aggraver les inégalités scolaires. Elle serait incompatible avec l'objectif fixé de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur et entraînerait une régression des résultats (moins 30% d'accès au bac), ainsi que l'ont démontré les études internationales comme PISA.

Nos organisations s'opposent catégoriquement au retour de toute sélection précoce.

Il est urgent que le ministre sorte de l'ambiguïté des slogans et s'engage clairement en faveur de la démocratisation du second degré, à travers l'absence de sélection, l'hétérogénéité des classes et l'acquisition par tous d'un ensemble commun de connaissances et de compétences que l'école s'engage à faire acquérir à tous les élèves.

Organisations signataires : CFTD, FCPE, FEP-CFTD, FSU, JPA, Ligue de l'enseignement, SE-UNSA, SGEN-CFTD, SI-EN-UNSA, SNEP-FSU SNES-FSU SNPDEN-Unsa, SNUIPP-FSU, UNEF, UNL, UNSA-Education, UNSEN-CGT

### Arrêt maladie : changement des heures de sortie

Décret du 12/09/07



**En cas d'arrêt de travail,  
le praticien indique si les  
sorties sont autorisées ou  
non.**

Si celles-ci sont autorisées, **l'assuré doit rester présent à son domicile de 9h à 11h et de 14 h à 16 h, (sauf en cas de soins ou d'exams médicaux).**

Par dérogation, le praticien peut autoriser les sorties libres. (Il doit l'indiquer sur l'arrêt de travail).

### Éducation adaptée et spécialisée

BO n° 33 du 20/09/07

#### Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé.

Pour avoir une chance d'être retenu, il est conseillé d'avoir encore au moins trois années de service à effectuer à l'issue du stage de formation, en plus des conditions requises (avoir exercé pendant au moins cinq ans au 01/09/07). Toutes les conditions et les modalités du recrutement figurent dans l'arrêté du 19/02/88 modifié le 09/01/95.

**S'inscrire avant le 15 octobre 2007** auprès de l'inspection académique. (Contacter ses services pour connaître les éléments propres à l'académie, notamment le calendrier, en particulier celui de l'entretien auquel chaque candidat est convoqué, impérativement en **janvier 2008** afin d'établir une liste classée qui sera transmise au ministère, pour avis de la CAPN



Toute l'info sur [www.snuep.com](http://www.snuep.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuelpnat@snuep.com](mailto:snuelpnat@snuep.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



## Concours 2008

BO spécial n°5 du 26/07/07

### Inscription

**du jeudi 13 septembre (12 heures) au mardi 23 octobre (17 heures à Paris)**

En cas d'impossibilité de vous connecter, vous devez formuler une demande de dossier imprimé de candidature **avant le mercredi 24 octobre 2007 avant minuit..**

### Confirmation

**du mardi 30 octobre (12 heures) au mardi 13 novembre (17 heures, à Paris)**

En cas d'impossibilité de vous connecter, vous devez confirmer votre inscription au plus tard **le mercredi 14 novembre 2007 avant minuit.**

*Toute demande hors délai sera systématiquement refusée, quel que soit le motif.*

L'inscription, puis la confirmation se font par internet : <http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>

Vous pouvez procéder à des modifications via internet en rappelant votre dossier avec le numéro d'inscription qui vous a été attribué pendant la période d'inscription. Après avoir confirmé votre inscription, il n'est plus possible de la modifier, sauf si ce n'est en rédigeant une demande de modification par écrit **avant le mercredi 14 novembre 2007, minuit.**

### Pratique

1. Vous pouvez changer de centre d'épreuves à condition d'en faire la demande **avant le mardi 18 décembre 2007.**

2. L'autorisation d'absence est de **deux jours** (dont le samedi) qui précèdent la 1<sup>ère</sup> épreuve d'admissibilité.

**Attention, l'administration ne vérifie pas au préalable que vous remplissez les conditions pour vous présenter au concours.** Elle vérifie les dossiers des seuls candidats admissibles... ou admis. Assurez-vous que vous remplissez bien les conditions. Les conditions pour les candidats aux concours à un emploi public sont appréciées à la date de la clôture des registres des inscriptions.

**Attention,** par le passé des candidats reçus se sont vus refuser le bénéfice du concours, y compris après avoir reçu un document officiel de réussite, au motif qu'ils ne remplissaient pas les conditions pour se présenter. Un recours administratif sera vain.

## Candidatures AEFÉ

BO du 6/09/07

Les candidatures doivent être saisies sur internet avant le 28 septembre 2007. Les dossiers (en double exemplaire) doivent être transmis pour le 2 octobre auprès du chef d'établissement. La commission d'affectation est prévue les 25 et 26 mars 2008.



Toute l'info sur [www.snuep.com](http://www.snuep.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°77 Page 4